



Qui est votre référent déontologue et laïcité ? Le **collège indépendant** placé auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Var (**CDG 83**) comprenant :

- **Monsieur Richard BOUISSON**, Directeur Général des Services d'une collectivité retraité ;
- **Monsieur Alain SOBRERO**, Ancien Magistrat exerçant à titre temporaire et Ancien Collaborateur de Cabinet notamment ;
- **Maître Jean-Pierre TRAMUTOLO**, Avocat Honoraire, Ancien Bâtonnier.

Pourquoi le saisir ?

- C'est un **droit pour les agents** d'avoir un **conseil impartial en toute discrétion sur ses obligations déontologiques** (activités complémentaires à l'emploi occupé dans l'administration, départ vers un emploi privé, attitude attendue, dignité, absence d'utilisation à titre privé des biens du service etc..) ou pour témoigner de décisions apparaissant fondées par un intérêt privé ou public autre et son par l'intérêt du service.
- C'est une **obligation pour les autorités territoriales** dès lors qu'existe un doute déontologique concernant un temps partiel pour création ou reprise d'entreprise, un départ vers le privé ou le recrutement pour certains agents.
- Pour tout conseil aux **chefs de service et aux agents publics** pour la mise en œuvre du principe de laïcité (situations individuelles ou sur des questions d'ordre général).

⚠ Le référent déontologue **n'est pas le référent lanceur d'alerte, ni le référent des signalements des actes de violence**, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Il **ne répond pas aux questions relatives à la carrières** des agents.

Comment le saisir ?

Par courriel : referent.deontologue@cdg83.fr / **Par voie postale** : Collège, Référent déontologue, CDG 83, CS 70576 – 83041 TOULON CEDEX 9 – CONFIDENTIEL NE PAS OUVRIR –

En utilisant le formulaire dédié à télécharger sur le site du CDG 83 ou à récupérer au CDG 83. L'agent peut être reçu à sa demande.

Références :

- Page dédiée du site du CDG 83 ou contacter le CDG 83
- Articles L121-1 à L125-3 du Code général de la fonction publique / Décret du 10/04/2017 relatif au référent déontologue / Décret du 23/12/2021 relatif au référent laïcité / Arrêté du Président du Centre de gestion.